Lors du krach de la Banque Nationale, en 1881, les libéraux purent se laver les mains puisque, par son vote du 10. 1. 1873, la Chambre (par 19 voix contre 8 et 3 abstentions) avait jugé bien de passer outre aux exhortations des libéraux et de voter le projet du gouvernement Servais.

Ce fut, pour Brasseur, peut-être une satisfaction personnelle mais sûrement pas un plaisir d'être nommé curateur de la faillite de la Banque Nationale prononcée le 26. 9. 1881. 17)

Mais revenons en arrière: Le 11. 6. 1872 fut une date fatidique sous bien des rapports. Non seulement ce fut le jour où fut imposé au Grand-Duché, par le Reich, le traité ferroviaire, mais ce fut également la date où eurent lieu les élections législatives qui infligèrent un grand échec à l'opposition libérale parce que défendant, à l'encontre de la majorité de l'opinion publique, la thèse que l'exploitation de nos chemins de fer par l'État allemand serait «la solution la plus rationnelle».

On peut donc comprendre avec quels sentiments Alexis Brasseur voyait le président du Gouvernement Emmanuel Servais déposer, pour ratification, le traité-loi du 11. 6. 1872 alors que, pendant la campagne électorale, le groupe libéral entourant Brasseur et Paul de Scherff (v. fasc. II) s'étaient vus «traîner dans la boue et dans la fange».

Quand, à la séance du 24. 6. 1872 de la Session extraordinaire, il s'agit de voter sur la vérification des pouvoirs des députés nouvellement élus, les libéraux s'abstinrent.

Brasseur motiva son abstention comme suit: «Je me suis abstenu parce que lors de la discussion du traité intervenu entre le Gr.-D. et l'Allemagne, je me réserve d'examiner jusqu'à quel point la conduite du Gouvernement lors des dernières élections peut se justifier.» (Intervention «très directe» du gouvernement Servais dans l'élection du député André Macher). «Ce n'est pas un motif personnel vis-à-vis de M. Macher qui m'a guidé dans mon vote.» ¹⁸)

Trois jours plus tard, Brasseur exposa son point de vue dans la question ferroviaire. Un des reproches adressés au Gouvernement Servais est celui de ne pas avoir profité du temps entre la période d'octobre/décembre 1870 et le Traité de Francfort du 10. 5. 1871 pour substituer à la Compagnie (française) des Chemins de Fer de l'Est la Société (belge) du Grand-Luxembourg. L'exploitation des chemins de fer luxembourgeois par la Compagnie d'un pays neutre aurait ainsi enlevé au Reich tout motif pour se faire céder par le dit traité, les droits de la Compagnie de l'Est.

Un autre reproche touche l'attitude du gouvernement luxembourgeois après les pourparlers de ses négociateurs — dont la besogne est appréciée par Brasseur — c'est-à-dire pendant l'époque entre le 23 mars et le jour des élections (11. 6. 1872). C'est que jamais les libéraux ne pardonneront à Servais d'avoir mis «au pilori